

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Bevölkerung und Arbeit
Schlagworte	Gesellschaftsrecht, Industrie, Handel und Unternehmer
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Benteli, Marianne
Bernhard, Laurent
Gerber, Jean-Frédéric
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Benteli, Marianne; Bernhard, Laurent; Gerber, Jean-Frédéric; Porcellana, Diane 2024.
Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bevölkerung und Arbeit, Gesellschaftsrecht, Industrie, Handel und Unternehmer, 1980 - 2020. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Sozialpolitik	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Arbeitsmarkt	1
Kollektive Arbeitsbeziehungen	2
Arbeitnehmerschutz	2

Abkürzungsverzeichnis

SECO	Staatssekretariat für Wirtschaft
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
BFS	Bundesamt für Statistik
WAK-NR	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
EntsG	Entsendegesetz

SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
EPF	École polytechnique fédérale
OFS	Office fédéral de la statistique
CER-CN	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
LDét	Loi sur les travailleurs détachés

Allgemeine Chronik

Sozialpolitik

Bevölkerung und Arbeit

Arbeitsmarkt

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.08.1980
JEAN-FRÉDÉRIC GERBER

Bearbeitet L'évolution plus favorable du marché du travail et la volonté politique de remédier à certaines carences d'ordre sectoriel vont-elles être entravées par l'introduction toujours plus massive des technologies de pointe? Toujours est-il que plusieurs études tendent à montrer que la vague de rationalisation déclenchée par l'avènement de la **micro-électronique** risque de favoriser à nouveau l'éclosion du spectre du **chômage**. Si l'industrie paraît la mieux armée en raison de sa productivité traditionnellement meilleure, bien que là aussi des réductions de personnel sont à envisager, en revanche, le secteur des services est de loin le plus vulnérable.

Les griefs et les craintes exprimés à l'encontre de cette explosion électronique doivent être inscrits dans le contexte de la crise de l'emploi que connaissent pratiquement tous les pays industrialisés. Cette importante question préoccupe depuis quelques années déjà les milieux syndicaux (en 1978 et 1979).

Elle figurait au centre des débats du dernier Congrès de la Fédération suisse des travailleurs de la métallurgie et de l'horlogerie (FTMH). Les délégués ont exigé à cette occasion que l'on institue des commissions technologiques paritaires chargées d'étudier toutes les répercussions possibles de l'électronique sur les conditions de travail.

Enfin, l'**initiative populaire «Un emploi pour tous»**, lancée en février 1979 par l'extrême gauche (Cf. ici et ici), n'a pas obtenu le nombre de signatures nécessaires pour être validée.¹

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 31.12.2000
MARIANNE BENTELI

Wie eine neue deutsche Studie zu den Arbeitskosten in der Industrie im internationalen Vergleich zeigte, ist der **Arbeitsplatz Schweiz teuer, aber effizient**. Eine Stunde Arbeit (inklusive alle Nebenlohnelemente) kostet den Arbeitgeber in der Schweiz durchschnittlich 36.20 Fr. Nur in Dänemark (36.40 Fr.), Norwegen (37.90 Fr.) und Westdeutschland (40.30 Fr.) ist die Arbeitsstunde noch teurer. Die Belastung mit Lohnnebenkosten (53% des Durchschnittsstundenlohnes) liegt hingegen unter dem internationalen Durchschnitt. In Italien beispielsweise betragen diese Zusatzkosten 100%, und auch in Westdeutschland und Japan bewegen sie sich deutlich über Schweizer Niveau. Den hohen Arbeitskosten in der Schweizer Industrie steht eine **starke Produktivität** gegenüber. Hinter Norwegen, aber noch vor den USA, Japan und Dänemark, liegt die Schweiz hier auf Rang zwei. 146 400 Fr. erarbeitete ein Schweizer Industriearbeiter 1999 – gegenüber 141'900 Fr. in den USA, 141'500 Fr. in Japan, 127'500 Fr. in Dänemark und 113'000 Fr. in Deutschland.²

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 13.01.2020
DIANE PORCELLANA

Mandaté par le SECO, le politologue Thomas Kurer a mené une **étude sur les allègements fiscaux octroyés au titre de la loi fédérale sur la politique régionale**. Pour ce faire, il a analysé les répercussions des allègements fiscaux sur l'économie régionale, en examinant le nombre d'équivalents plein-temps dans le secteur industriel de certaines communes entre 2008 à 2016. L'étude établit pour la première fois l'existence d'un lien de causalité entre le recours aux allègements fiscaux et une diminution moins marquée du nombre de places de travail. Si le nombre d'emplois industriels s'est réduit durant la période analysée dans les régions structurellement faibles, les allègements fiscaux ont toutefois permis d'atténuer légèrement cette tendance. Pour les communes analysées, une trentaine d'emplois en moyenne ont pu être sauvés par rapport aux régions structurellement faibles ne bénéficiant pas d'allègements fiscaux. L'évaluation du programme pluriannuel de la Confédération 2016–2023 concernant la mise en œuvre de la politique régionale tiendra compte de ces résultats.³

STUDIEN / STATISTIKEN
DATUM: 08.09.2020
DIANE PORCELLANA

Depuis 2008, le secteur public est le plus grand employeur de Suisse, selon la statistique de l'emploi de l'OFS. Sur les 410'000 nouveaux emplois en Suisse créés ces dix dernières années, 230'000 concernent le secteur public. La part d'emploi dans le secteur public n'a cessé de croître – 15 pourcent des places de travail en 1991, 19.8 pourcent en 2009 et 23.6 pourcent début 2020. D'après le centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ, il semblerait que « la croissance est largement proportionnelle à la demande de service et à la hausse de la population ». Le secteur privé a également été un pourvoyeur de places de travail, notamment dans les secteurs de la construction et de l'immobilier. Les activités informatiques ont même enregistré une croissance de plus de 50 pourcent de l'emploi. Les secteurs financiers et du tourisme ont, en revanche, connu une réduction du nombre d'emplois. Le nombre de postes a également reculé dans l'industrie.⁴

Kollektive Arbeitsbeziehungen

ANDERES
DATUM: 03.06.2013
LAURENT BERNHARD

Début juin, les partenaires sociaux de **l'industrie MEM** (machines, équipements électriques et métaux) se sont entendus sur une nouvelle convention collective du travail (CCT). L'accord est intervenu au terme de négociations ardues ayant nécessité la médiation de la part de Jean-Luc Nordmann, l'ancien directeur du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO). Selon le texte entériné, les entreprises soumises à la CCT bénéficieront d'une plus grande flexibilité au niveau du temps de travail afin qu'elles puissent mieux adapter leur capacité de production aux fluctuations du marché. En contrepartie, la nouvelle CCT prévoit pour la première fois des salaires minimaux dont le montant a été fixé en fonction des régions économiques. Par exemple, le personnel non qualifié touchera au moins 3'850 francs dans l'espace économique zurichois ainsi que dans l'arc lémanique et au moins 3'300 francs dans les régions périphériques (Tessin, arc jurassien et sud des Grisons). Dans le but de tenir compte des besoins de la société moderne, les partenaires sociaux se sont par ailleurs mis d'accord sur des améliorations au niveau des conditions de travail (congé paternité de cinq jours ainsi que l'encouragement du « home office », du « job sharing », du temps partiel et de la garde d'enfants extrascolaire). La nouvelle convention est entrée en vigueur le 1er juillet pour une durée de cinq ans.⁵

Arbeitnehmerschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.05.2019
DIANE PORCELLANA

Carlo Sommaruga (ps, GE) demande la modification de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét) pour une réelle **mise en œuvre de la responsabilité solidaire des entreprises**. L'entrepreneuse ou l'entrepreneur devrait répondre solidairement au non-respect des conditions de travail de ses sous-traitants, qu'importe si ces derniers ont été préalablement poursuivis ou ne peuvent être poursuivis. Actuellement, il faut que la procédure contre l'entreprise dans le pays d'origine de la travailleuse ou du travailleur ait été engagée sans succès, pour que l'entrepreneuse ou l'entrepreneur soit traduit en justice. Le parlementaire aimerait que les travailleurs détachés puissent directement saisir la justice en Suisse à l'encontre de l'entrepreneuse ou l'entrepreneur contractant, pour leur garantir une procédure correcte. Lors du passage en commission, la CER-CN décide de ne pas donner suite par 17 voix contre 6 et 2 abstentions. Partageant l'avis du conseiller national, elle n'est pas d'accord avec l'approche de la modification de la loi proposée. Une minorité souligne la nécessité de prendre des mesures en la matière. L'initiative parlementaire passera au Conseil national.⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 18.09.2019
DIANE PORCELLANA

Le Conseil national a décidé de **ne pas donner suite**, par 99 voix contre 61 et 4 abstentions, à **l'initiative parlementaire visant la modification de loi sur les travailleurs détachés** (LDét) pour une meilleure mise en œuvre de la responsabilité solidaire des entreprises. Lors des débats, Carlo Sommaruga (ps, GE) a reconnu que sa proposition n'était « pas forcément la solution idéale ni celle qu'il faudrait retenir à la fin ». La minorité de la CER-CN a renoncé à s'exprimer. Seuls les Verts et les socialistes voulaient y donner suite.⁷

1) Etude de Prognos S.A. de Bâle (NZZ, 24. 30.1.80; USS, 4. 31.1.80; BaZ, 27. 1.2.80). Etude du Bureau International du Travail (24 Heures, ats, 260, 7.1.1.80). Cf. également NZZ, 41. 16.2.80; 47. 26.2.80; 72. 26.3.80; BaZ, 224, 24.9.80; FF, II, 1980, p. 1578; Revue syndicale suisse, 72/1980, p. 227s.; SMUV-Zeitung, 38, 17.9.80; 40, 1.10.80; 47, 19.11.80; 48, 26.11.80; Suisse, 326, 21.11.80; BaZ, 274, 21.11.80; USS, 38, 26.11.80.; TLM, 226, 3.7.80; VO, 32, 15.8.80; NZZ (sda), 188, 15.8.80; 190, 18.8.80; Ww, 34,

20.8.80.

2) BZ, 11.10.00.2

3) Communiqué de presse du SECO du 13.1.20; Kurer (2020). Regressions-Diskontinuitäts-Analyse von Steuererleichterungen im Rahmen der Regionalpolitik

4) OFS-Statistique de l'emploi du 25.8.20; LT, 8.9.20

5) NZZ, 3.6. et 4.6.13; TA, 7.6.13.

6) Communiqué de presse CER-CN du 17.5.19

7) BO CN, 2019, p.1686s